

Comité Local d'Information et de Concertation

SOBEGAL à DOMÈNE

Destinataires

- Monsieur le préfet de l'Isère,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Monsieur le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi,
- Monsieur Michel SAVIN, maire de Domène,
- Monsieur Gilles GUILLARD, adjoint au maire de Domène,
- Monsieur Gorges BESCHER, conseiller général,
- Monsieur Eric GRASSET, vice-président de la METRO
- Monsieur Patrick LEMAIRE, chef du dépôt SOBEGAL de Domène,
- Monsieur Jean Louis SOMEDECOSTE LESPOUNE, directeur général de SOBEGAL,
- Monsieur Georges CANDELIER, président du comité de défense de l'environnement de Domène,
- Monsieur Renaud LANOY, chef d'entreprise, garage Renault ZI Domène
- Monsieur Lucien SALANAVE délégué du personnel titulaire
- Monsieur Vincente GOMES BELMIRO, délégué du personnel titulaire

Comité Local d'Information et de Concertation

SOBEGAL à Domène

Réunion du 9 décembre 2009

Mairie de Domène

Liste des participants

Collège « administration »

- M. FORAY, Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère, DREAL
- M. VANDENESCH, Directeur Adjoint de la DDTEFP de l'Isère
- M. SERREAU, représentant le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- Mme RISTORI, représentant la Direction Départementale de l'Équipement
- M. BUGUELLOU, représentant le Bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Isère

Collège « collectivités territoriales »

- M. SAVIN, Maire de la commune de Domène, Président de séance
- M. GUILLARD, Adjoint au Maire de Domène
- M. BESCHER, Conseiller Général de l'Isère
- M. GERBY, Service Urbanisme, commune de Domène

Collège « riverains »

- M. CANDELIER, Président du Comité de Défense de l'Environnement de Domène

Collège « exploitants »

- M. GAUTHIER, Ingénieur, Service Sécurité Environnement de la société SOBEGAL
- M. LESPINE, Responsable des Dépôts de la société SOBEGAL

Collège « salariés »

- M. GOMES, Délégué du Personnel de la société SOBEGAL

Autres personnes présentes

- Mlle TORQUET, DREAL, Unité territoriale de l'Isère, secrétaire du CIRIMI, secrétaire de séance
- M. SALENBIER, Unité Territoriale de l'Isère, DREAL

Excusés

- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère

Compte rendu

La réunion est ouverte à 10 heures 10.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion (24 octobre 2008)

Le compte rendu est approuvé.

Rappel du rôle et des missions du CLIC

M. FORAY, DREAL, rappelle que le CLIC a été institué par la loi de 2003 sur les risques majeurs. Il vise à créer un cadre d'échange et d'information sur les actions entreprises en vue de prévenir les risques d'accident majeur. Il se réunit une fois par an au minimum.

Il est associé à l'élaboration du PPRT. Lorsque ce plan aura été rédigé, il sera soumis à l'avis du CLIC.

Il est informé par l'exploitant du bilan annuel de l'entreprise, des projets de modification ou d'extension des installations, et est destinataire des rapports d'analyse critique et des plans d'urgence. Il est informé des exercices organisés chez SOBEGAL. Il peut demander des informations sur les accidents, et peut faire réaliser des expertises tierces.

Bilan de la campagne d'information de l'automne 2008 – Résultats de l'enquête de perception

Mlle TORQUET, CIRIMI, souligne qu'il s'agissait de la 1^{ère} campagne régionale sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes, la précédente n'ayant couvert que les départements de l'Isère et du Rhône. Elle a été organisée sur 8 départements, 19 bassins de risques et 64 établissements SEVESO seuil haut. 186 communes rassemblant 1,2 million d'habitants ont été concernées.

Plus de 700 000 brochures ont été distribuées à l'ensemble des habitants de communes voisines d'établissements SEVESO entre octobre et décembre 2008. Près de 50 000 affichettes ont été envoyées aux entreprises de plus de 50 salariés et aux mairies pour diffusion aux établissements recevant du public et immeubles de plus de 15 logements.

En plus de cela, divers outils d'information complémentaires ont été utilisés :

- le dossier « relais d'opinion » ;
- le Numéro Vert 0 800 507 305 ;
- le site Internet www.lesbonsreflexes.com ;
- la lettre d'information « Regards sur le Risque » ;
- 17 réunions publiques ;
- la Fête de la Science ;
- un film et un dessin animé ;
- un triptyque pédagogique ;
- 24 conférences débat ;
- une exposition en ligne, à disposition des enseignants notamment ;
- des illustrations et panneaux d'exposition.

Le coût total de la campagne s'est élevé à 808 954 euros. Cette somme a été financée à 70 % par les industriels, à 18 % par les collectivités (Conseil Régional, Conseils Généraux du

Rhône, de l'Isère et de la Savoie, La Métro, le Grand Lyon. La participation des communes n'est pas prise en compte) et à 12 % par l'Etat.

Une enquête de perception a été menée après la campagne afin d'en mesurer les retombées. 2 347 interviews téléphoniques ont été réalisées en Rhône-Alpes, dont 647 dans l'Isère. Il s'agissait avant tout de savoir si les personnes interrogées avaient connaissance du signal d'alerte et des consignes, et quel était leur niveau d'information sur le risque industriel.

Il en ressort que :

- l'air reste la 1^{ère} préoccupation des Rhônalpins (57 %) ;
- le niveau d'inquiétude sur les risques est resté stable, à 32 %, mais remonte en 2^{ème} position des sujets évoqués par les répondants ;
- une majorité de gens savent qu'ils habitent une commune à risque industriel (65 %) ;
- la connaissance des consignes s'est améliorée ;
- la confiance dans les établissements scolaires a progressé de 17 % ;
- la campagne a été bien perçue (71 % d'appréciations positives).

Le document « bilan de la campagne » a été diffusé, notamment à tous les membres des CLIC.

A présent, il s'agit :

- de capitaliser sur le fonctionnement et les partenariats mis en place pour la campagne (notamment avec l'Education Nationale) ;
- de pérenniser les supports d'information reconnus ;
- de mener une réflexion afin d'améliorer la fréquentation des réunions publiques ;
- d'engager une réflexion sur les moyens d'alerte et les consignes, notamment dans certains lieux publics (audibilité des sirènes, modalités des consignes) ;
- de travailler sur le transport des matières dangereuses ;
- de renforcer les structures de concertation, faisant suite au Grenelle de l'Environnement : développement du CIRIMI vers un SPPPI à l'échelle de la région grenobloise et qui traitera, en plus du risque industriel, de thématiques liées à la santé et à l'environnement (transport de matières dangereuses, travail sur l'eau...).

M. FORAY pense qu'il pourrait être intéressant à présent de conduire une réflexion sur les autres risques majeurs, notamment naturels et ceux liés aux barrages, en se basant sur l'expérience acquise s'agissant des risques technologiques. Il pense également qu'une réflexion est à mener pour améliorer certains dispositifs d'alerte.

M. SERREAU, Préfecture de l'Isère, SIDPC, indique que lors du dernier exercice barrage, le test des cornes de brume a donné de bons résultats. En outre, le système téléphonique d'appel en masse a permis de joindre 23000 personnes en 1h. En termes de moyens d'information, le SIDPC a réalisé des plaquettes, distribuées à toutes les communes des différents départements concernées par les risques présentés par les barrages de l'Isère.

M. GUILLARD, Adjoint au Maire de Domène, demande quelle est la fréquence des campagnes d'information sur les risques industriels.

M. FORAY répond qu'elles sont réalisées tous les 5 ans, selon l'échéance fixée réglementairement.

Melle TORQUET précise que des brochures d'information ainsi que des affichettes sont disponibles sur demande, afin d'assurer l'information des nouveaux arrivants sur la commune, ou pour renouveler l'information.

Présentation du bilan des actions en matière de prévention des risques (article D.125-34 du Code de l'Environnement) menées par SOBEGAL

M. GAUTHIER indique que la société SOBEGAL est une filiale d'Antargaz et Butagaz. Elle compte 4 dépôts de GPL en France, dont celui de Domène, qui a une capacité de 450 mètres cube, pour une activité d'environ 25 000 tonnes par an.

En 2008/2009, les principales actions réalisées pour la prévention des risques ont été les suivantes :

- mise en place de 2 groupes incendie de 350 mètres cube par heure et création d'une nouvelle réserve d'eau incendie ;
- mise en place d'un dispositif fixe d'arrosage des camions aux postes de chargement/déchargement ;
- installation d'un pont bascule afin d'éviter tout risque de suremplissage des camions ;
- achat de matériel incendie ;
- étude sur l'optimisation de la détection gaz et feu ;
- réalisation d'un exercice POI/PPI de grande envergure ;
- pose d'un anémomètre.

M. FORAY, DREAL, demande si le pont bascule est équipé d'automatismes permettant de limiter le remplissage des camions.

M. GAUTHIER, SOBEGAL, répond que lorsque les chauffeurs arrivent sur le pont bascule, ils doivent utiliser un badge contenant toutes les données de leur camion. Il est ainsi possible d'estimer la quantité maximale de GPL qu'il peut contenir. Une fois le camion rempli, celui-ci passe à nouveau sur le pont bascule afin que son poids soit vérifié. En cas de suremplissage, le camion ne peut pas se voir délivrer un bon de sortie.

M. GAUTHIER présente ensuite un bilan du SGS. Les formations réglementaires appliquées sur SOBEGAL sont les suivantes : ATEX, POI, habilitation électrique, secourisme, équipements sous pression, école à feu, pompiste, transport de matières dangereuses. 8 formations ont été réalisées, soit la totalité de celles programmées.

Aucun accident avec ou sans arrêt de travail n'a eu lieu en 2008/2009. Enfin, 12 exercices incendie ont été réalisés.

La DREAL a mené une inspection le 12 novembre 2009. Le rapport d'inspection est en instance de transmission au préfet.

Les projets de réduction des risques envisagés par SOBEGAL sont les suivants :

- réduction du diamètre des canalisations/redondance des automates (mesures complémentaires proposées dans le cadre du PPRT) ;
- mise en place de procédures d'alerte plus performantes avec les entreprises voisines ;
- amélioration du matériel incendie ;
- refonte du bâtiment administratif.

Le bilan administratif en matière de sécurité fait état des points suivants :

- POI : version finalisée fin novembre 2009 ;
- étude de dangers : remise en août 2008, validée par AP complémentaire en septembre 2008 ;
- CLIC : dernière réunion le 24 octobre 2008 ;
- PPRT : AP du 23 mai 2007 pour la prescription du PPRT, AP de prolongation du 15 octobre 2009.

M. CANDELIER, riverain de SOBEGAL, évoque la problématique des stationnements de camions, le matin, à l'entrée du dépôt mais à l'extérieur. Il demande si des mesures ont été prises.

M. GAUTHIER, SOBEGAL, répond qu'une meilleure planification de l'arrivée des camions a été élaborée, et que des places de stationnement ont été matérialisées à l'intérieur du site.

M. GUILLARD, Adjoint au Maire de Domène, demande ce qu'il en est de l'amélioration des procédures d'alerte avec les entreprises voisines.

M. GAUTHIER, SOBEGAL, répond que les procédures d'alerte vont être portées à la connaissance d'une dizaine d'entreprises entourant le dépôt, afin qu'elles aient connaissance des risques induits sur leurs propres installations. Des procédures d'évacuation et de mise à l'abri vont être élaborées entre SOBEGAL et ces entreprises en cas d'alerte. Le personnel de ces entreprises sera invité à visiter le dépôt et participera, en tant qu'observateurs, à un exercice d'incendie.

M. FORAY demande si une convention d'information a été signée avec la commune de Domène en cas d'événement perceptible de l'extérieur.

Mlle TORQUET, CIRIMI, souligne que cette convention a été envoyée à 48 établissements et 60 communes en 2007.

M. SAVIN, Maire de Domène, n'en a pas connaissance.

Il est convenu de renvoyer un exemplaire de cette convention à la Mairie de Domène.

Point sur l'avancement du PPRT et sur les études complémentaires réalisées par SOBEGAL

M. SALENBIER, DREAL, indique que le PPRT a été prescrit le 23 mai 2007. Cette prescription a été prolongée à 2 reprises, la dernière datant du 15 octobre 2009. Les personnes et organismes associés ont été réunis à 2 reprises en 2008 et une réunion publique a été organisée le 5 novembre 2008.

Depuis la dernière réunion du CLIC, la DDE et la DREAL ont continué à travailler sur les aléas, et les enjeux ainsi que, sur l'ébauche d'une stratégie, et ont lancé des investigations complémentaires, essentiellement pour vérifier la tenue du bâti existant à des phénomènes de surpression et d'incendie. SOBEGAL a réalisé des études sur la réduction du risque à la source et sur d'éventuelles mesures complémentaires. Enfin, des investigations ont été lancées sur une éventuelle délocalisation du dépôt SOBEGAL et sur les coûts associés.

Mme RISTORI, DDE, revient sur la délocalisation du dépôt. Cette procédure vise à créer un nouvel établissement. La recherche d'une nouvelle localisation doit donc se faire en tenant compte de toutes les servitudes associées à un tel site. Différentes implantations ont été étudiées par la DDE, mais il s'avère difficile de trouver une zone adaptée dans le voisinage du site actuel.

Par ailleurs, la SOCOTEC réalisera prochainement des études vérifiant la tenue des bâtiments et les mesures à prendre, concernant en particulier les bâtiments industriels (un appel à candidatures a été lancé et une relance est en cours). Un courrier sera envoyé aux propriétaires de maisons individuelles d'ici la fin 2009 ou début 2010.

M. CANDELIER, riverain, rappelle sa proposition, formulée lors de la réunion publique d'octobre 2008 et transmise par écrit, de remplacer les camions gros porteurs alimentant le dépôt par des petits porteurs chargés à Feyzin et livrant directement les clients

de SOBEGAL, rendant ainsi le dépôt de Domène inutile. Il déplore ne pas avoir obtenu de réponse écrite à ce courrier et souhaiterait disposer d'informations sur les coûts relatifs à cette solution.

M. FORAY répond que cette solution supprimerait les risques sur le site de Domène et entraînerait une moindre gravité en cas d'accident d'un camion avitailleur, mais qu'elle conduirait à augmenter la fréquence de circulation des camions. Pour cette raison, ainsi que pour des raisons de développement durable et de réduction des émissions de CO₂, cette solution n'a pas été retenue. Seule la délocalisation du dépôt a donc été étudiée. Il s'engage à ce que les éléments économiques relatifs à la solution évoquée par M. CANDELIER soient communiqués lors de la prochaine réunion POA, et à ce qu'une réponse écrite lui soit transmise pour expliquer la position de l'Administration.

M. SAVIN, Maire de Domène, évoque le devenir des entreprises et habitations situées aux abords immédiats du dépôt SOBEGAL en cas d'accident. Il indique qu'il sera très attentif aux résultats des nouvelles études en cours, afin de voir s'il est possible de réduire les risques à la source. Il faudra, selon lui, mettre cela en balance avec les emplois et activités générés par SOBEGAL. La commune se préoccupera à la fois des enjeux liés à la protection des citoyens, mais également des enjeux économiques. Elle ne pourrait accepter de perdre plusieurs centaines d'emplois en cas de délocalisation des entreprises voisines de SOBEGAL.

M. FORAY pense qu'une nouvelle réunion des POA pourra être organisée avant la fin du 1^{er} trimestre 2010.

Point sur le PPI – exercice du 2 juillet 2009

M. SERREAU, SIDPC, indique que le précédent PPI datait de 1992. Sa révision est en cours de finalisation.

Le 2 juillet 2009, un exercice de sécurité civile visant à tester le PPI a été organisé sur une demi-journée, en raison de la cinétique rapide. Le scénario proposé par l'exploitant, validé par la DREAL était une fuite de gaz au moment du déchargement d'un camion de GPL, avec risque de BLEVE.

A la suite de cet exercice, des ajustements ont été apportés au projet de PPI. Le PPI révisé est en cours de consultation à la Mairie de Domène et en Préfecture jusqu'au 16 décembre 2009. Il sera soumis à l'approbation de M. le Préfet à l'issue de la consultation de l'exploitant et de M. le Maire de Domène fin janvier ou début février 2010.

Du point de vue de SOBEGAL, quelques dysfonctionnements internes sont à améliorer. Le Chef de Dépôt n'a pas été joint assez rapidement. Il y avait également des véhicules en stationnement devant le site. Néanmoins, l'exercice s'est globalement bien déroulé.

Du point de vue de la Mairie de Domène, la sirène RNA a été actionnée et le plan communal de sauvegarde a été activé. Il a été souligné qu'un représentant de la Mairie devait se rendre au PCO dès la mise en œuvre du plan. Les établissements scolaires ont bien mis en place leur plan de sécurité (confinement).

Du point de vue du Conseil Général, la fermeture des points routiers 11 et 13 a été faite avec retard.

Le SDIS, pour sa part, a jugé préférable de prévoir un représentant de la Mairie au PCO, plutôt que la présence d'un de ses officiers à la Mairie.

Pour la gendarmerie, le bouclage a été fait en 5 à 10 minutes pour les points principaux.

En termes de communication, le service Communication de la Préfecture était présent au COD. Il a assuré une mise en ligne sur Internet et une transmission d'informations aux médias. La Mairie de Domène a demandé à être destinataire des communiqués de presse.

M. SERREAU indique que cet exercice a permis de valider l'approche du PPI.

M. GERBY, responsable du service urbanisme à la Mairie de Domène, regrette l'absence de participation des radios locales à l'exercice. Or elles auraient pu servir de relais d'information au moment où il s'est déroulé, ce qui aurait permis de réduire l'agressivité des automobilistes, et de mieux informer les directeurs d'établissements scolaires, qui ont eu le réflexe d'allumer la radio.

M. SERREAU répond que cette piste de travail sera étudiée pour un prochain exercice.

Mlle TORQUET demande s'il y a eu des observateurs disposés sur le territoire communal afin d'apprécier le comportement des personnes.

M. GERBY répond qu'il n'y a pas eu de tels observateurs.

La séance est levée à 11 heures 15.